

Il les fait remettre par son fils au cardinal qui les transmet au Pape.

Les détails relatifs à la mise en liberté de Rater et de Chinard sont en partie pris dans l'ouvrage de M. Théodore Masson, intitulé : *Les diplomates de la Révolution*, Hugou de Basseville à Rome, Bernardote à Vienne, Paris, Charavay, 1882.)

Dès que Chinard fut arrivé à Lyon, il vendit six couverts d'argent qu'il possédait, pour rembourser Fauvel de la Flotte, ministre de France à Florence.

Il reprit ses travaux, se fit recevoir dans les Sociétés populaires, et fut affilié au Club central. Il adopta avec ardeur les idées révolutionnaires.

Il assista ainsi que Rater, le 16 décembre 1792, à la séance du Conseil général de la Commune de Lyon, ainsi qu'il résulte du procès-verbal suivant : « Le citoyen Maire a annoncé les citoyens Chinard et Rater, célèbres artistes, détenus à Rome, victimes du despotisme inquisitorial ; ils ont été invités aux honneurs de la séance, au milieu des applaudissements ; le citoyen Rater a prononcé un discours descriptif de leur détention ; il a été entendu avec intérêt. »

La Congrégation de Rome s'assembla le 19 décembre, et rédigea un mémoire justificatif qui est transmis à Bernard. Il contient une relation apologétique des faits relatifs à Rater et à Chinard.

(*A suivre*).

S. DE LA CHAPELLE.

